

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 21 janvier 2011
(convocation du 10 janvier 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Janvier Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure,
M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas,
M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, Mme ISTE Michèle,
M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick,
M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte,
M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude,
Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas,
M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie,
M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie,
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard,
M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine,
M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul,
M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre,
M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard,
Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel,
M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles,
M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy,
M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOULET Thierry,
Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François
Mme CARTRON Françoise à M. BENOIT Jean-Jacques
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal
M. PIERRE Maurice à M. PEREZ Jean-Michel
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à M. FREYGEFOND Ludovic
M. TURON Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DUCASSOU Dominique
M. DAVID Yohan à M. SOLARI Joël
M. DELAUX Stéphan à M. DUPOUY Alain
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard

Mlle EL KHADIR Samira à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 9h50
Mme FAORO Michèle à Mme FOURCADE Paulette
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 10h20
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10h
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 10h30
M. LOTHAIER Pierre à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. MOGA Alain à M. SIBE Maxime à partir de 9h45
Mme PARCELIER Muriel à Mme COLLET Brigitte
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine à partir de 10h30
Mme SAINT-ORICE Nicole à Mme BREZILLON Anne
M. SENE Malick à M. MOULINIER Maxime
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés publics - Prestations en communication - Appel d'offres ouvert -
Autorisation de signature**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Rapport de présentation :

Dans le cadre de plusieurs marchés (marchés n°10037 Z, n°10038Z, n°10039Z, n°10040Z, n°M080636R, n°M090570R, n°M100174R, n°M100175R et n°M100229R pour ne citer que les principaux), la Communauté Urbaine de Bordeaux avait confié à divers prestataires la réalisation de prestations en communication de différentes natures (organisation d'événements et manifestations, travaux de la chaîne graphique et impression de documents, enquêtes et sondages, etc...). Ces marchés arrivant à échéance pour la majorité d'entre eux au cours des mois de mars, avril ou mai 2011, il convient de procéder à leur renouvellement.

Pour ce faire, une mise en concurrence a été lancée le 5 août 2010 dans le cadre d'un appel d'offres ouvert en application des articles 57 à 59 du Code des Marchés Publics, pour rechercher des prestataires spécialisés capables de répondre aux différents besoins en ce domaine. Compte tenu du montant estimé de l'ensemble des prestations (1 020 000 € HT sur la durée maximale de 4 ans) la publicité a été lancée au niveau européen.

Dans le cadre de ce renouvellement, une réflexion a toutefois été engagée sur la manière dont les prestations seraient dévolues. En effet, auparavant, les différentes prestations étaient regroupées dans le cadre de marchés globaux (cités ci-dessus), le titulaire faisant réaliser de nombreuses opérations à des sous-traitants. Aussi, et afin de faire jouer pleinement la concurrence, les prestations ont été identifiées, en fonction de leur nature, dans 12 lots distincts conformément aux dispositions de l'article 10 du Code des Marchés Publics. Ces lots feront l'objet de marchés séparés, de type à bons de commande selon les dispositions de l'article 77 du Code des Marchés Publics, avec montant minimum et sans maximum ou encore sans minimum et maximum, ainsi qu'il suit :

- lot n°1 : Prestations multimédias et audiovisuel les - minimum 10 000 € HT
- lot n°2 : Exécution gravure et impression de documents par presse rotative
- minimum 40 000 € HT
- lot n°3: Exécution gravure et impressions de documents en offset

- minimum 20 000 € HT
- lot n°4 : Impression de documents en sérigraphie - minimum 10 000 € HT
- lot n°5 : Réalisation d'événements - minimum 50 000 € HT
- lot n°6 : Scénographie de lieux pour diverses manifestations - minimum 20 000 € HT
- lot n°7 : Conception et réalisation d'actions liées aux Juniors du Développement – minimum 50 000 € HT
- lot n°8 : Prestations Internet et multimédia – minimum 20 000 € HT
- lot n°9 : Rédactions multimédias - minimum 20 000 € HT
- lot n°10 : Etudes et sondages : enquêtes quantitatives – minimum 20 000 € HT
- lot n°11 : Etudes et enquêtes qualitatives – minimum 10 000 € HT
- lot n°12 : Relations presse – pas de minimum ni de maximum

Pour les années à venir la Communauté Urbaine de Bordeaux poursuit, au moyen notamment des différents marchés à conclure, plusieurs objectifs généraux ; ces objectifs sont par ailleurs rappelés dans le cahier des charges remis aux opérateurs économiques candidats à la consultation :

- faire connaître et reconnaître le rôle de la Communauté Urbaine de Bordeaux dans l'offre de services quotidiens comme dans l'aménagement et le développement de l'agglomération,

- se rendre plus lisible dans ses actions et mieux perceptible dans ses interventions majeures au service du cadre de vie des habitants du territoire,

- contribuer à une mise en œuvre dans de bonnes conditions des projets, dans les phases de concertation et d'accompagnement de travaux,

- être à l'écoute des habitants : recueillir leurs aspirations et développer la diffusion d'information, notamment par le biais des TIC,

- inciter à la participation et à l'expression des habitants sur les grands débats de l'agglomération,

- appuyer le développement économique en renforçant la communication vis-à-vis des entreprises et l'attractivité de l'agglomération.

Suite à l'analyse des offres reçues à l'issue de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres en date du 22 décembre 2010 a attribué 7 des 12 lots (les lots 10 et 12 sont déclarés infructueux et relancés en appel d'offres ; les lots 4, 5, 9 seront attribués ultérieurement).

La signature des marchés à venir n'ayant pas fait l'objet d'une autorisation préalable en application du 4° de l'article L2122-21-1, il convient par la présente d'autoriser le Président à signer lesdits marchés.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU les articles L2122-21, L2122-21-1 et L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'autorisation des exécutifs locaux de souscrire les marchés publics,

VU les articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics,

VU la décision de la Commission d'Appel d'offres en date du 22 décembre 2010,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt de souscrire ces marchés pour la réalisation des actions de communication de la Communauté Urbaine de Bordeaux

DECIDE

Article 1 : le Président est autorisé à signer, dans les conditions ci-après, les marchés attribués par la Commission d'Appel d'Offres en date du 22 décembre 2010 :

- lot n°1 : Prestations multimédias et audiovisuelles d'un montant minimum de 10 000 € HT dont l'attributaire est la société **Grand Angle Production**, d'une durée initiale de 1 an, reconductible 3 fois pour la même période, à compter du 4 mars 2011 ou à compter de la date de notification si date de notification différente,

- lot n°2 : Exécution gravure et impression de documents par presse rotative d'un montant minimum de 40 000 € HT dont l'attributaire est la société **PG Edition**, d'une durée initiale de 1 an, reconductible 3 fois pour la même période, à compter du 4 mars 2011 ou à compter de sa date de notification si date notification différente,

- lot n°3: Exécution gravure et impressions de documents en offset d'un montant minimum de 20 000 € HT dont l'attributaire est la société **KORUS**, d'une durée initiale de 1 an, reconductible 3 fois pour la même période, à compter du 4 mars 2011 ou à compter de sa date de notification si date notification différente,

- lot n°6 : Scénographie de lieux pour diverses manifestations d'un montant minimum de 20 000 € HT dont l'attributaire est la société **LIMELIGHT**, d'une durée initiale de 1 an, reconductible 3 fois pour la même période, à compter du 4 mars 2011 ou à compter de sa date de notification si date notification différente,

- lot n°7 : Conception et réalisation d'actions liées aux Juniors du Développement d'un montant minimum de 50 000 € HT dont l'attributaire est la société **EUGENE !**, d'une durée initiale de 1 an, reconductible 3 fois pour la même période, à compter du 4 mars 2011 ou à compter de sa date de notification si date notification différente,

- lot n°8 : Prestations Internet et multimédia d'un montant minimum de 20 000 € HT dont l'attributaire est la société **CLEVERAGE**, d'une durée initiale de 1 an, reconductible 3 fois

pour la même période, à compter du 3 mars 2011 ou à compter de sa date de notification si date notification différente,

- lot n°11 : Etudes et enquêtes qualitatives d'un montant minimum de 10 000 € HT dont l'attributaire est la société **100% QUALI**, d'une durée initiale de 1 an, reconductible 3 fois pour la même période, à compter de la date de notification du marché,

Article 2 : le Président est autorisé à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget principal des exercices concernés au chapitre 011, et suivants les marchés, aux articles 6228, 6236, 6226 et 6233, fonction 0230, CRB P100.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 janvier 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
28 JANVIER 2011

PUBLIÉ LE : 28 JANVIER 2011

M. ALAIN CAZABONNE